Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261119-DECIS_2026_064-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fongibilité des crédits – décision budgétaire 2026 portant virement de crédit de chapitre à chapitre Budget annexe Pré Vert	DÉCISION N° 2026 – 064 du 19 novembre 2026

Le Maire de Romillé,

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération n°2026-015 du conseil municipal en date du 2 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe « Pré Vert », autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de crédits de chapitre à chapitre afin de permettre d'ajuster les crédits du chapitre 20 vers le chapitre 21 de la section d'investissement dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

DECIDE :

1/ **D'AUTORISER** les transferts suivants :

Sens	Sect.	Chap.	Article	Libellé article	Prévu au budget	Virement	Nouveaux crédits
FONCTIONNEMENT							
D	I	20	2031	Frais d'étude	8 400 €	-2 300 €	6 100 €
D	I	21	2188	Autres immobilisations corporelles	9 609,16 €	2 300 €	11 909,16 €

Arnaud GUINARD
Maire

MAIRIE de ROMILLÉ (Ille-et-Vilaine)

Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr